



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 24
Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 11/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **dix-huit décembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Corinne VERNEUIL - Florian VYERS - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	René LE VIAVANT
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Patricia PENCHENAT
Elisabeth CAILLAT	à	Franck THIRIEZ
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Isabelle BRUSSAT	à	Francis LAPRADE
Christelle TAXI	à	Sonia BRASSEUR
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de neuf (9) adjoints, tel que créé par délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020.

N° 2023/12/18-02

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS



N° 2023/12/18-02

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite à l'élection d'une nouvelle 1^{ère} adjointe le 22 novembre 2021, qui était déjà adjointe et dont le poste est devenu vacant, le conseil municipal a décidé de supprimer le 9^{ème} poste d'adjoint devenu vacant.

Par courrier en date du 29 novembre 2023, le Préfet du Var a notifié à Monsieur le Maire l'acceptation de la démission de Monsieur Gilbert UVERNET de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire,

Par ailleurs, il apparaît que pour la bonne marche des services et la représentation de la commune, il est nécessaire de créer un 9^{ème} poste d'adjoint.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la fixation du nombre de postes d'adjoints à neuf (9).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2, L 2122-7 et L 2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/038 en date du 3 juillet 2020 portant création de neuf postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/101 en date du 22 novembre 2021 supprimant un poste d'adjoint au maire suite à vacance,

Vu le courrier du Préfet du Var en date du 29 novembre 2023 notifiant l'acceptation de la démission de Monsieur Gilbert UVERNET de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire,

Considérant que, pour la bonne marche des services et la représentation de la commune, il est nécessaire de créer un 9^{ème} poste d'adjoint,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DE FIXER le nombre de postes d'adjoints au maire à neuf,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 25 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD